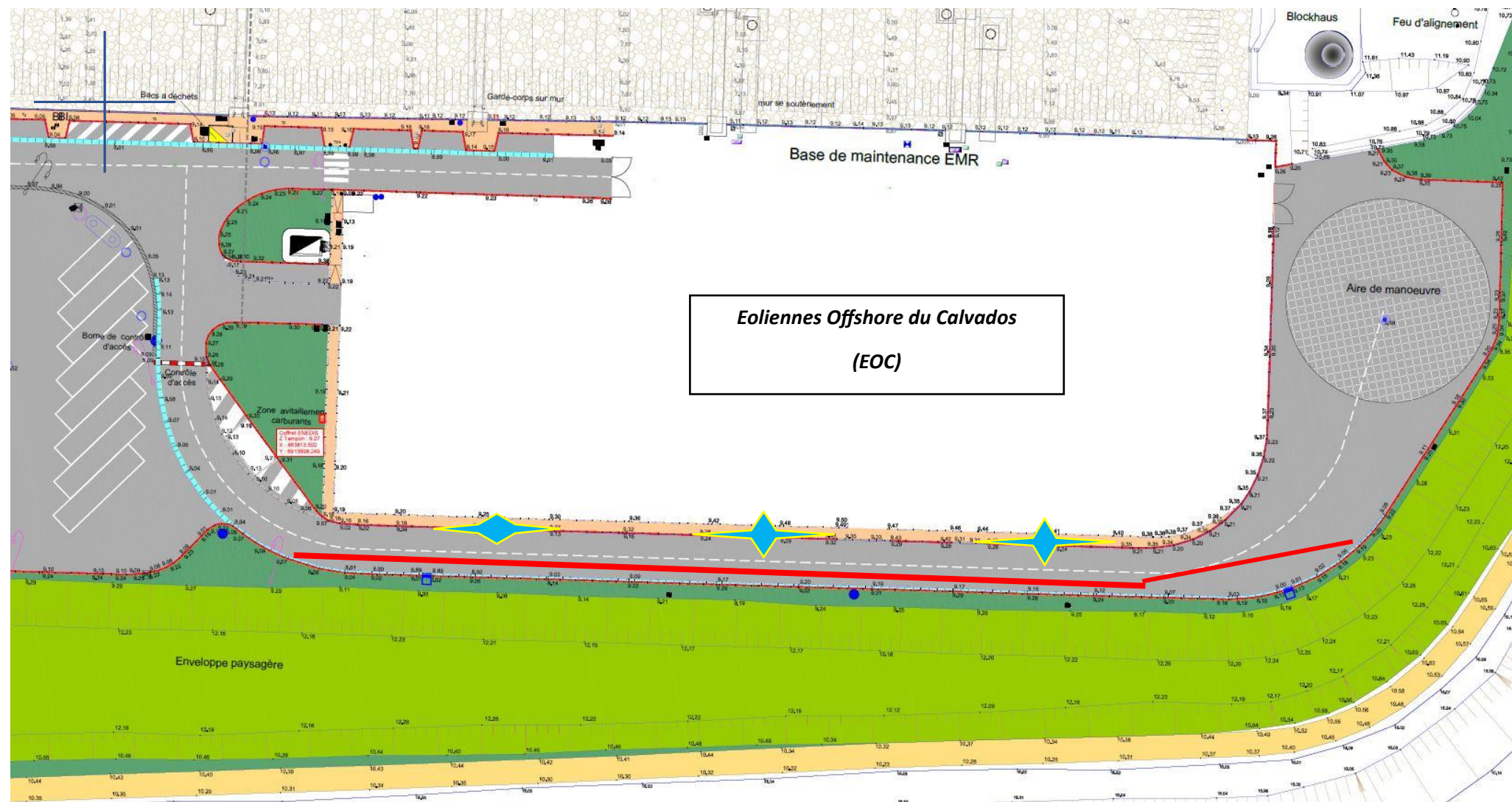


Arrêté 2026-094 - Zone des opérations de nettoyage – chaussée - nord et est du bâtiment d'Eoliennes Offshore du Calvados – jetée Paul-Emile Victor - Ouistreham



: zone des opérations – voie occupée



: voie autorisée à la circulation (10km/h) et aux trafics cycliste et piétonnier

A Saint-Contest, le 2 septembre 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte et par délégation

Le Directeur Général

Philippe DEISS